

S.C.I.N.
Procès Verbal du Comité Syndical

**- Séance du 24 octobre 2012 à 18 heures 30 -
Dietwiller**

Sur convocation du 18 octobre 2012 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 24 octobre 2012 à 18 heures 30, dans la salle polyvalente de Dietwiller.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER** (à partir du point n° 8), Georges **OTTENWAELDER**, Monsieur Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Philippe **WOLFF**.

Excusés : Monsieur Olivier **BECHT** avec procuration à Monsieur Richard **PISZEWSKI**, Madame Catherine **MATHIEU-BECHT** avec procuration à Monsieur Philippe **WOLFF**, Monsieur Guy **OMEYER** (jusqu'au point n° 7), Madame Christine **PLAS** avec procuration à Monsieur Bernard **THIERY**, Madame Raymonde **RISACHER** avec procuration à Monsieur Michel **RIES**, Monsieur Gérard **THUET** avec procuration à Monsieur Bernard **RAPP**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent BENGOLD
- Madame Stéphanie KREBER
- Monsieur Jean-Philippe HERTZOG
- Un représentant de la presse locale (Journal l'Alsace)

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que le représentant de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. Robert RISS, maire de Dietwiller, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations, il passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 septembre 2012

Le procès-verbal du comité syndical du 26 septembre 2012 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Monsieur le président signale à l'assemblée qu'au point n° 3, la phrase « *les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 2314-61002 (école maternelle) et 2314-61045 (périscolaire) du budget primitif 2012.* » résulte d'un copier-coller malheureux et doit être retirée. Un nouveau procès-verbal, rectifié, sera transmis à chaque délégué et l'extrait des délibérations correspondant, déposé en sous-préfecture.

En l'absence d'autre remarque ou observation quant à la rédaction du procès-verbal, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver, tel que proposé.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal, modifié comme ci-dessus indiqué, du comité syndical du 26 septembre 2012.

Point n° 2 : Modification du tableau des effectifs

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient dès lors, au comité syndical, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de ses services.

Un agent non titulaire du bureau d'étude « voirie » ayant passé avec succès les épreuves du concours de technicien territorial, il est proposé au comité syndical de créer l'emploi correspondant, permanent à temps complet et ce, à compter du 1^{er} novembre 2012.

Cette démarche permettra de nommer l'agent en question, en qualité de stagiaire.

Le tableau des emplois du S.C.I.N. serait donc modifié comme suit, à compter de la date précitée :

Cadres d'emplois	Grades	Postes existants	Postes créés au 01.11.2012	Postes vacants au 01.11.2012
Emplois fonctionnels				
	DGS	1	0	0
Filière administrative				
Attaché	Attaché	1	0	0
Rédacteur	Rédacteur	1	0	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	0	0
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3	0	1
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Filière technique				
Ingénieur	Ingénieur principal	1	0	0
	Ingénieur	1	0	1
Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3	0	0
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	6	0	3
	Technicien	0	1	0
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	0	1
	Agent de maîtrise	5	0	2
Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	0	0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création d'un poste de technicien territorial, permanent à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2012, ainsi que la modification du tableau des effectifs du syndicat, telle que ci-dessus détaillée.

Point n° 3 : Habsheim – rénovation de l'école élémentaire du Centre – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer

En séances des 12 juin et 12 juillet 2012, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire du Centre à Habsheim.

En phase réalisation, l'opération a fait l'objet de plusieurs adaptations, par rapport au projet initial. Celles-ci étaient nécessaires pour satisfaire différentes contraintes d'ordre technique, esthétique et pratique. Les modifications concernent :

- L'entreprise Marchand de Turckheim, attributaire du lot 7 « menuiseries bois ». L'avenant s'élève à - 500,00 € HT (non réalisation de caissons cache-tuyaux)

correspondant à une diminution de la masse des travaux de 21,57 % et fixant le nouveau montant du marché à 1 818,00 € HT ;

- L'entreprise Passadori de Hirsingue, attributaire du lot 8 « carrelage-faïence ». L'avenant s'élève à - 748,00 € HT (non réalisation de 15ml de nez de marche et de 2ml de bande podotactile) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 12,71 % et fixant le nouveau montant du marché à 5 136,64 € HT ;
- L'entreprise Krembel Raymond de Dannemarie, attributaire du lot 10 « serrurerie ». L'avenant s'élève à - 5 380,00 € HT (non réalisation de grilles, portillon, auvent et modification de portail) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 49,36 % et fixant le nouveau montant du marché à 5 519,58 € HT.

Ces projets d'avenants, d'un montant total de - 6 628,00 € HT, correspondent à une diminution de l'ensemble des prestations de 4,48 % et fixent le nouveau montant global des travaux à 141 306,24 € HT.

Dans sa séance du 17 octobre 2012, la commission M.A.P.A. a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants ci-dessus énoncés, d'un montant total de - 6 628,00 € HT, correspondant à une diminution de l'ensemble des prestations de 4,48 % et fixant le nouveau montant global des travaux à 141 306,24 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les avenants à intervenir avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 4 : Habsheim – construction du nouveau centre technique municipal – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer

En séances des 7 septembre et 16 novembre 2011, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction du nouveau centre technique municipal à Habsheim.

En phase réalisation, l'opération a fait l'objet de plusieurs adaptations, par rapport au projet initial. Celles-ci étaient nécessaires pour satisfaire différentes contraintes d'ordre technique, esthétique et pratique. Les modifications concernent :

- L'entreprise BGMC de Sausheim, attributaire du lot 2 « gros-œuvre ». L'avenant s'élève à 28 010,50 € HT (travaux de terrassement pour la zone déchetterie suite au décalage de l'implantation et réalisation d'une aire de lavage et d'un radier au droit des box extérieurs) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 7,25 % et fixant le nouveau montant du marché à 414 462,50 € HT ;
- L'entreprise Kleinhenny Raymond d'Illzach, attributaire du lot 5 « fermetures-serrurerie ». L'avenant s'élève à 3 571,00 € HT (fourniture et pose d'une double porte métallique avec serrure anti-panique dans le local « pompe à chaleur »)

correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,23 % et fixant le nouveau montant du marché à 163 353,11 € HT.

Ces projets d'avenants, d'un montant total de 31 581,50 € HT, correspondent à une augmentation de l'ensemble des prestations de 2,04 % et fixent le nouveau montant global des travaux à 1 579 362,45 € HT.

Dans sa séance du 17 octobre 2012, la commission M.A.P.A. a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin, à l'article 2314-51003 du budget primitif 2012.

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- **Approuve les avenants ci-dessus énoncés, d'un montant total 31 581,50 € HT, correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 2,04 % et fixant le nouveau montant global des travaux à 1 579 362,45 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les avenants à intervenir avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 5 : **Entretien des installations d'éclairage public sur le territoire des communes du S.C.I.N. – approbation du cahier des charges et lancement de la consultation d'entreprises**

Pour réaliser l'entretien des installations d'éclairage public de ses communes membres, l'ex-C.C.I.N. avait signé un marché à bons de commande avec l'entreprise Clemessy, de Mulhouse.

Conclu pour une période de 4 ans s'étalant de 2009 à 2012, les prestations y afférentes sont à ce jour achevées.

Afin de renouveler ce marché, dont la compétence relève du S.C.I.N. depuis le 1^{er} janvier 2010 et en leur qualité de maître d'œuvre, les services techniques du syndicat ont établi un cahier des charges qui donnera lieu à un marché à bons de commande, afin de satisfaire en temps réel les besoins d'interventions ponctuelles qui seront signalés par les communes.

Les prestations attendues de l'entreprise attributaire concernent, entre autres :

- L'entretien et la rénovation des armoires d'éclairage public ;
- Le remplacement de boîtes à câbles défectueuses ;
- Le remplacement de sources lumineuses ;
- Le nettoyage de luminaires ;
- Divers petits travaux en régie.

Par comparaison aux dépenses réalisées dans le cadre du précédent marché, les services techniques ont estimé à 35 000,00 € HT (41 860,00 € TTC) le montant minimum annuel et à 70 000 € HT (83 720,00 € TTC) le montant maximal annuel.

La durée du marché est fixée à un an, reconductible une seule fois.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide de recourir à un nouveau marché à bons de commande pour satisfaire les besoins en matière de petit entretien de l'éclairage public des communes qui en font la demande auprès du syndicat ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation y afférente, par voie de procédure adaptée.**

Point n° 6 : Habsheim – réaménagement de la rue de la Délivrance – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue de la Délivrance à Habsheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations attendues de cette société concernent les travaux de câblage ainsi que la dépose des lignes aériennes existantes et se décomposent comme suit :

- 12 000,00 € HT pour la tranche 1, de la rue du Général de Gaulle à la rue des Peintres ;
- 11 500,00 € HT pour la tranche 2, de la rue des Peintres à la rue du Maréchal Foch.

S'agissant des opérations de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de voirie qui a été conclu avec l'entreprise Sarmac de Rixheim, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires au règlement des prestations ci-dessus sont inscrits à l'article 20421 du budget primitif 2012.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de la Délivrance à Habsheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 7 : Rixheim – réaménagement de la rue des Marguerites et de la place des Œilletts – avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Sarmac – autorisation de signer

Par délibération du 2 mai 2012, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 179 547,00 € HT (214 738,21 € TTC) avec l'entreprise Sarmac, pour le réaménagement de la rue des Marguerites et de la place des Œilletts à Rixheim.

A la demande de la commune, les prestations initiales doivent faire l'objet de modifications. Celles-ci concernent l'ajout de tabourets siphons, la création d'un nouveau puits d'infiltration, la pose d'un caniveau et la modification de l'implantation des bordures de la place de retournement située à l'extrémité de la rue des Marguerites.

L'ensemble de ces ajustements répond aux préoccupations formulées par certains riverains, concernant l'écoulement des eaux de ruissellement en amont de la voie.

Ces modifications entraînent une augmentation de la masse des travaux de 12 435,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à 191 982,00 € HT ; l'avenant à intervenir représente une augmentation de 6,92 % du montant du marché initial. Il a été présenté à la commission M.A.P.A. du 17 octobre 2012, qui a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2317-41105 du budget 2012.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant susvisé, d'un montant total de 12 435,00 € HT, correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 6,92 % et fixant le nouveau montant global du marché à 191 982,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent avec la société Sarmac.**

Point n° 8 : Rixheim – alimentation en eau potable de futur complexe sportif et de la structure petite enfance/périscolaire d'Île Napoléon – lancement de la consultation

- M. Guy OMEYER rejoint la réunion -

L'opération de construction d'un nouveau complexe sportif et d'un ensemble crèche périscolaire dans le quartier de l'Île Napoléon nécessite des travaux connexes et notamment l'amenée des viabilités.

Le S.C.I.N. s'est vu confier les études et le suivi des travaux de mise en œuvre d'une conduite en fonte ductile de diamètre 150 mm permettant d'assurer, depuis la rue de l'Île Napoléon, l'alimentation en eau potable et la défense incendie optimale de ces futures structures qui seront érigées allée Václav Havel.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 110 000,00 € HT (131 560,00 € TTC).

Monsieur le président demande à l'assemblée de l'autoriser à engager la consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation, chiffrée à 110 000,00 € HT, des travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable allée Václav Havel à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation y afférente, par voie de procédure adaptée.**

Point n° 9 : Régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation de tarifs pour l'accueil de loisirs et de séjours – automne 2012 et hiver 2013

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Monsieur le président propose à l'assemblée de fixer, tel que détaillés ci-dessous, les tarifs des activités qui seront proposées par l'association Les Copains d'Abord pendant la période automnale 2012 et hivernale 2013 :

1. Mini-séjour équestre à Brinckheim pour les 7-15 ans

Du lundi 29 au mercredi 31 octobre, dans une jolie ferme équestre, quelques jours en compagnie de votre animal favori, pour découvrir ou approfondir vos connaissances équestres. Hébergement en pension complète.

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
160 €	180 €	200 €	225 €

2. Séjour VTT dans le Valais Suisse pour les 10-12 ans et 13-17 ans

Du mardi 30 octobre au vendredi 2 novembre, VTT et trottinette de descente à travers les merveilleux paysages du Valais Suisse, à Saint-Luc et Chandolin. Montée en funiculaire et télésiège. Hébergement en pension complète. Location de VTT comprise, casques et gants fournis. Départ de Sausheim et Rixheim.

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
190 €	220 €	250 €	280 €

3. Séjour sportif dans le Jura pour les 7-11 ans

Du lundi 5 au vendredi 9 novembre, un séjour sport et nature au bord du lac de Vouglans : swim golf, tir à l'arc, VTT, escalade avec rappel, badminton, ultimate, tennis de table, course d'orientation. Hébergement en pension complète.

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
215 €	225 €	240 €	260 €

4. Rencontres intergénérationnelles, ski de fond et raquettes

Les samedis 12 janvier, 19 janvier, 9 février et 16 février 2013, l'équipe sportive de l'association « Les Copains d'Abord » propose aux parents et enfants par groupes de niveau de découvrir les joies de la glisse en Forêt Noire et dans les Vosges. Départ et retour à Sausheim. Inscription à la date souhaitée ou à toutes les sorties.

Repas, transport, encadrement et matériel compris.

Tarif	
Enfants	Adultes
19 €	29 €

5. Séjour à la neige ski ou snow

Du dimanche 17 au vendredi 22 février 2013, dans la région du Voralberg dans le Montafon. Ski ou surf dans la station de Golm. Hébergement en pension complète.

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
325 €	365 €	405 €	465 €

6. Séjour ski et snowboard dans les Dolomites en Italie

Du dimanche 24 février au dimanche 3 mars 2013, dans le Tyrol italien, ski ou snowboard spécial ado. Hébergement en auberge.

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
375 €	405 €	445 €	495 €

Il est précisé que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim peuvent bénéficier des tarifs des tranches 1 à 3, en fonction de leurs revenus fiscaux. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche « extérieurs » qui trouve à s'appliquer.

Le revenu des familles et le nombre d'enfants sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention – M. Jean-Pierre BARI), approuve les tarifs proposés.

Point n° 10 : Divers

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

Monsieur Jean-Claude NIEDERGANG interroge M. le président, en sa qualité de vice-président du conseil général du Haut-Rhin, chargé du domaine routier départemental, quant aux suites susceptibles d'être réservées à la demande présentée pour le compte de la commune de Habsheim, concernant la réfection de la dernière tranche de la traverse (rue du Général de Gaulle), les conclusions de l'étude de sécurité et le projet d'aménagement en résultant ayant été transmis depuis un certain temps déjà, aux services compétents.

Monsieur le président lui rappelle qu'en matière de travaux sur la voirie départementale en agglomération, le processus décisionnel a été récemment modifié. Désormais, les priorités et le programme annuel des travaux retenus sont arrêtés par le conseil général, en fonction de l'état de dégradation de la chaussée considérée, et non plus initiés par les communes.

Dès lors, le dossier de Habsheim est inscrit dans la liste des nombreuses demandes en instance, pour lesquelles malheureusement et comme chacun le sait, les financements sont de plus en plus contraints.

La date du prochain comité syndical est fixée au mardi 4 décembre 2012 à 18 heures 30, en mairie de Habsheim. Cette réunion plénière sera précédée d'un bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

Dietwiller, le 24 octobre 2012.